MINISTERE DE L'INDUSTRIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction du Gaz, de l'Electricité et du Charbon

PARIS, le 20 Avril 1978. 3-5, rue Barbet de Jouy - PARIS 7ème

Service des affaires administratives et sociales

Le Ministre de l'Industrie

ler Bureau

DECISION ENN. 78-3.

- à MM.- les chefs des services interdépartementaux de l'industrie et des mines,
 - les directeurs départementaux de l'équipement chargés du contrôle des D.E.E.

Objet: Application des dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières au personnel des entreprises et exploitations exclues de la nationalisation ou non transférées.

> Les décisions de MM. les directeurs généraux d'"Electricité de France et de "Gaz de France", les circulaires et les notes de la direction du personnel et la note de la direction des affaires générales, ci-dessous énumérées, ont été diffusées dans les conditions habituelles auprès des entreprises électriques et gazières exclues de la nationalisation ou non transférées :

- décision N. 78-8 du 3 mars 1978, - circulaire N. 78-9 du 6 mars 1978
- décision N. 78-10 (Pers. 714) du 8 mars 1978
- décision N. 78-11 (Pers. 715) du 8 mars 1978 ;
- circulaire N. 78-12 du 9 mars 1978
- circulaire N. 78-13 du 9 mars 1978
- circulaire N. 78-14 (Pers. 715) du 15 mars 1978;
- circulaire N. 78-15 (Pers. 717) du 15 mars 1978; circulaire N. 78-16 (Pers. 718) du 15 mars 1978;
- décision N. 78-17 (Pers. 719) du 15 mars 1978 ;
- décision N. 78-18 du 16 mars 1978
- circulaire N. 78-19 (Pers. 720) du 7 avril 1978; circulaire N. 78-20 (Pers. 721) du 7 avril 1978;
- circulaire N. 78-21 (Pers. 722) du 7 avril 1978;
- note 33-202 du 9 mars 1978
- note DP. 31-82 du 10 avril 1978 ;
- circulaire C. 900 du 22 février 1978
- barême régional des indemnités de déplacement en date du 22 mars 1978.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les circulaires et les notes susvisées sont applicables aux agents des entreprises et exploitations électriques ou gazières non nationalisées qui sont soumises à l'application du statut national et je vous prie de bien vouloir notifier la présente décision aux entreprises non nationalisées qui relèvent de votre contrôle.

> Pour le Ministre de l'Industrie, Le Directeur du Gaz, de l'Electricité et du Charbon,

> > M. LEGRAND.